

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 24.358 T: Réglementation de la circulation et du stationnement : fête de la St Vincent.

Le Maire de la Commune de Renaison,

- Vu les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la route,
- Vu la demande présentée par Les Amis du Patrimoine auprès de nos services tendant à obtenir l'autorisation d'organiser une fête de la St Vincent, le samedi 25 janvier 2025,
- **Considérant** que pour le bon déroulement de cette manifestation, il convient de régler le stationnement et la circulation de tous les véhicules ;

ARRETE

Article 1 :

Le samedi 25 janvier 2025 de 8h à 14h est organisée la fête de la St Vincent sur la placette des Halles à RENAISON.

Article 2 :

Du vendredi 24 janvier 2025 à 17h30 au samedi 25 janvier 2025 à 15h, l'arrêt et le stationnement sont interdits sur la placette des Halles.

Article 3 :

Le dimanche 26 janvier 2025, un défilé aura lieu de 10h30 à 12h et empruntera successivement les rues : de Gruyères, Placette des Halles, Place du 11 novembre, du 10/08, du Commerce, Traversières, pour rejoindre la place Jean Baptiste Remontet.

Les organisateurs sont chargés d'assurer la sécurité du défilé et de réguler la circulation, ils sont à cet effet munis de gilets jaune et éventuellement de fanions.

Pendant le défilé la circulation peut être momentanément barrée, et déviée.

Article 4 :

Cet arrêté est adressé à

- M. le Commandant brigades de gendarmerie de Renaison,
- Monsieur le responsable des Amis du Patrimoine,

Renaison, le 24 décembre 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

